



---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention  
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace  
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 13 octobre 2010, adressée au Secrétaire  
général de l'Organisation des Nations Unies par la Mission  
permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des  
Nations Unies (Vienne)**

La Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui transmettre, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), les données ci-après sur l'objet spatial ALSAT-2A (indicatif international 2010-035D) (voir annexe).



## Annexe

### Renseignements concernant un objet spatial lancé par l'Algérie\*

#### ALSAT-2A

#### Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale:	2010-035D
Nom de l'objet spatial:	ALSAT-2A
État d'immatriculation:	Algérie
Autres États de lancement:	Algérie
Date et territoire ou lieu de lancement:	
Date de lancement:	12 juillet 2010, 3 heures 52 minutes UTC
Territoire ou lieu de lancement:	Satish Dhawan Space Centre, Sriharikota (Inde)
Principaux paramètres de l'orbite:	
Période nodale:	98,33 minutes
Inclinaison:	98,228 degrés
Apogée:	687,8 kilomètres
Périgée:	670,5 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial:	Satellite d'observation de la Terre, doté d'une caméra ayant une résolution spatiale de 2,5 mètres en mode panchromatique et 10 mètres en mode multispectral.

#### Renseignements supplémentaires destinés au registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial:	Agence spatiale algérienne
Lanceur:	Polar Satellite Launch Vehicle PSLV C-15

---

\* Ces renseignements ont été communiqués à l'aide du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale et mis en forme par le Secrétariat.